



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 63571

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées dans certaines écoles quant au remplacement des maîtres d'école en congé maladie ou maternité. En effet, ce problème a été rencontré dans une école située dans le quartier Saint-Jacques de Perpignan et qui accueille un nombre important d'enfants issus d'une population gitane sédentaire présente à Perpignan. Dans cette école, le départ en congé de maternité d'une enseignante a conduit l'inspection académique à la remplacer par un titulaire mobile. Cependant, en raison du nombre important d'enseignants en congé maladie et compte tenu du déficit de titulaires mobiles, ce remplaçant a été relevé pour effectuer d'autres remplacements. Il n'est donc plus présent que durant l'après-midi, puisqu'il effectue ses matinées en service dans une autre école du département. Cette situation pose de graves problèmes : d'une part, elle décourage les familles gitanes qui faisaient peu à peu l'effort de scolariser leurs enfants ; d'autre part, elle pose des difficultés aux enseignants titulaires qui se partagent les effectifs et se retrouvent donc avec une classe particulièrement surchargée, alors que ces enfants peu autonomes ont besoin d'une aide individualisée. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question et lui demande quelles mesures il envisage de prendre sur l'ensemble du territoire afin de pallier cette carence et ainsi d'améliorer le remplacement des enseignants en congé maladie ou maternité.

Texte de la réponse

La question du remplacement des maîtres absents fait partie des priorités du ministre de l'éducation nationale. Le dispositif actuel des titulaires remplaçants permet de pallier, au plan national, près de 90 % des absences qui surviennent en cours d'année scolaire. Son amélioration est recherchée. Le taux de remplacement du département des Pyrénées-Orientales s'élève à 94 %. Ce département a connu au cours de l'année scolaire 2000-2001 des difficultés à remplacer les congés courts, compte tenu du nombre de titulaires remplaçants mobilisés sur des congés longs. Ces difficultés ont été surmontées. La création de quatorze postes de remplaçants à la rentrée 2001 contribuera à une plus grande efficacité des moyens de remplacement du département des Pyrénées-Orientales. Par ailleurs, dans les années à venir, l'ensemble des académies bénéficiera de l'effort particulier qui sera fait au niveau national, en matière de moyens d'enseignement, dans le cadre du plan pluriannuel de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63571

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3912

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7084